

MAIRIE de COULOUNIEIX-CHAMIERES

CONSEIL MUNICIPAL du 28 Mai 2013

=====

L'an deux mil treize, le vingt huit mai à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIERES se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE, M. Bernard BARBARY, Mme Danièle LEFEUVRE, M. Francis CORTEZ, Mme Frédérique RIVIERE, M. Jean-François MARTINEAU, Mme Claude DERAMCHI (mandataire Joëlle CONTIE), Mme Bernadette BERTHELOT (mandataire Claudine MEYZAT), M. Jean-Pierre CONTRAND, Mme Claudine MEYZAT, M. Michel NABOULET, Mme Anne-Marie LACARTE, M. Lionel COMBEAU, Mme Cristina FERNANDES (mandataire Bernard BARBARY), M. Keith HALSON, MM. André DESCHAMPS, Philippe VALEGEAS, Mlle Aurélie BLANCHET (mandataire Danièle LEFEUVRE), Mme Marianne ROUSSEAU, M. Guy MACOUIN, Mme Nicole RIOU (mandataire Francis CORTEZ), MM. Patrick CAPOT, Michel DASSEUX, Mme Mireille BORDES (mandataire Jean-Pierre ROUSSARIE), M. Hamid EL MOUEFFAK, Mmes Arlette ESCLAFFER, Ginette UROZ, Marie-Claire SARLANDE (mandataire Michel DASSEUX).

SECRETAIRE DE SEANCE : Lionel COMBEAU

La séance est ouverte à 18 H 30 par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée sur le dernier P.V, celui-ci est déclaré approuvé à l'unanimité.

Avant d'évoquer l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne quelques informations à l'assemblée municipale.

- Il propose de retirer la délibération N° 15 (Vente de parcelle à M. FONTALIRANT à des fins d'exploitation commerciale) car nous n'avons pas tous les éléments et propose de la reporter au prochain conseil municipal qui se tiendra vraisemblablement début juillet.
- Une information récente datant de ce jour, les animateurs de Radio 103 (ou ex Radio 103) nous ont sollicité pour être hébergés provisoirement sur la commune. Il y a des possibilités pour répondre favorablement à leur demande et, je vous rassure, il n'y a pas de problème d'émetteur ou d'antenne car ils relanceraient cette radio par le web, avec des moyens très limités. Ils s'acquitteraient d'un petit loyer pour payer les fluides. Il précise en réponse à M. DASSEUX que le lieu serait très certainement sur le Bas de la Commune (une de nos maisons av. de Gaulle) puisqu'il n'y a pas de possibilité au Bourg.
- Nous avons adopté le principe de baptiser des lieux de la commune pour honorer la mémoire et l'œuvre de Stéphane HESSEL et de Henri CAILLAVET. Je vous fais la proposition de dénommer la place du Bourg où il y a les commerces, Place Stéphane HESSEL et de donner le nom d'Henri CAILLAVET à une rue du lotissement Bellevue. Je mets ces propositions à la réflexion des commissions.
- J'ai été saisi à nouveau par l'ASPTT et POSTIMMO du fait que ce dernier ne souhaite pas garder la propriété du gymnase de l'ASPTT. Je vous donne l'information. J'ai provoqué une réunion qui aura lieu au mois de Juin avec le

Conseil Général et avec la C.A.P. Vous serez tenus informés de l'évolution de ce dossier et je vous propose d'examiner le premier point de l'ordre du jour.

Point 1. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX DES AGENTS PERMANENTS.

Rapporteur : M. Jean-Pierre ROUSSARIE

Ce dernier indique au Conseil municipal que par délibération en date du 20 mars 2013, le tableau des effectifs communaux avait été réactualisé. Afin de tenir compte des modifications intervenues depuis, il est proposé aux membres du Conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs.

CADRE D'EMPLOIS	Nombre de Postes						
	ANCIENNE SITUATION			Evolution des effectifs autorisés	NOUVELLE SITUATION		
	Effectifs autorisés Mars 2013	Postes pourvus Mars 2013	Postes disponibles Mars 2013		Effectifs autorisés Mai 2013	Postes pourvus Mai 2013	Postes disponibles Mai 2013
FILIERE ADMINISTRATIVE	66	39	27		66	38	28
Directeur Général des services	1	1	0	0	1	1	0
Attaché principal	2	1	1	0	2	1	1
Attaché	4	2	2	0	4	2	2
Rédacteur Principal 1ère classe	5	3	2	0	5	3	2
Rédacteur Principal 2ème classe	3	3	0	0	3	2	1
Rédacteur	7	2	5	0	7	2	5
Adjoint Administrat.principal 1° classe	9	5	4	0	9	5	4
Adjoint Administrat.principal 2° classe	6	3	3	0	6	3	3
Adjoint Administratif de 1°classe	10	4	6	0	10	4	6
Adjoint administratif de 2° classe	19	15	4	0	19	15	4
FILIERE TECHNIQUE	114	82	32		114	82	32
Ingénieur principal	2	1	1	0	2	1	1
Ingénieur territorial	1	0	1	0	1	0	1
Technicien principal 1ère classe	2	1	1	0	2	1	1
Technicien principal 2ème classe	1	1	0	0	1	1	0
Technicien	3	1	2	0	3	1	2
Agent de maîtrise principal	14	10	4	0	14	10	4
Agent de maîtrise	11	8	3	0	11	9	2
Adjoint technique principal 1° classe	16	14	2	0	16	14	2
Adjoint technique principal 2°classe	15	9	6	0	15	9	6
Adjoint technique de 1° classe	10	4	6	0	10	4	6
Adjoint technique de 2° classe	39	33	6	0	39	32	7
FILIERE ANIMATION	29	19	10		29	19	10
Animateur principal 1ère classe	5	4	1	0	5	4	1
Animateur principal 2ème classe	2	0	2	0	2	0	2
Animateur territorial	3	2	1	0	3	2	1
Animateur territorial non titulaire en CDI	1	0	1	0	1	0	1
Adjoint animation principal 1° classe	1	0	1	0	1	0	1
Adjoint animation principal 2°classe	2	0	2	0	2	0	2
Adjoint animation 2° classe	6	4	2	0	6	4	2
Adjoint animation 2° classe non titulaire en CDI	9	9	0	0	9	9	0
FILIERE SOCIALE	7	1	6		7	1	6
A.T.S.E.M. 1ère classe	1	0	1	0	1	0	1
A.T.S.E.M. 2ème classe	2	0	2	0	2	0	2
Educatrice Jeunes Enfants	1	0	1	0	1	0	1
Educateur Chef jeunes enfants	1	0	1	0	1	0	1
Adjoint social 2ème classe	2	1	1	0	2	1	1
FILIERE CULTURELLE	6	5	1		6	5	1
Adjoint du patrimoine princ.1ère°classe	1	1	0	0	1	1	0
Adjoint du patrimoine 2ème Classe	3	3	0	0	3	3	0
Assistant conserv. patrimoine	1	0	1	0	1	0	1
Assistant SP ens. Artistique	1	1	0	0	1	1	0
FILIERE SPORTIVE	2	1	1		2	1	1
Conseiller ter. des activités phys. et sportives	1	1	0	0	1	1	0

Opérateur qualifié des activités phys. et sport.	1	0	1	0	1	0	1
FILIERE POLICE RURALE ET MUNICIPALE					1	0	1
Garde champêtre principal				1	1	0	1
TOTAL	224	147	77		225	146	79

Il précise qu'il faut noter la création d'un poste d'agent de tranquillité, dénommé « garde champêtre », poste à pourvoir dès que l'agent aura le concours. En attendant il sera sur la filière technique « adjoint technique 2° classe ». C'est un poste que je voulais depuis longtemps. Je pensais qu'on pourrait avoir des financements européens mais ce n'est pas possible, je pensais qu'on pourrait y pourvoir par recrutement interne mais là aussi ce n'était pas possible. Nous allons donc faire appel à candidatures car nous avons des problèmes d'incivilités qui deviennent récurrents, avec des plaintes de familles notamment par rapport aux cimetières, au château des Izards où encore samedi soir il a fallu faire intervenir la police, (débordements dus à la consommation excessive d'alcool, bien que j'ai pris un arrêté en ce sens). Il faut appréhender ce problème et cet agent qui sera un agent de tranquillité, sans port d'arme, travaillera en liaison avec nos services sociaux et avec les services de la police afin d'essayer de ramener le calme sur la commune.

Arrivée d'Hamid EL MOUEFFAK à 18 H 45

Patrick CAPOT : Je suis favorable à la création d'un poste « d'agent de tranquillité publique » d'autant que des faits d'incivilité se développent et qu'il faudra mettre en œuvre des mesures d'accompagnement à la prévention.

Permettez moi d'attirer l'attention du Conseil sur le comportement d'individus qui systématiquement sont présents alcoolisés, et troublent les manifestations culturelles aux IZARDS.

Vous le savez, Monsieur le Maire, puisque vous êtes intervenu pour faire venir la police samedi soir.

Ces troubles sont le fait de quelques personnes qui se sont approprié le site pour s'alcooliser, s'y abriter et plus..... Ce n'est pas le lieu pour cela d'ailleurs, pas plus que devant les commerces.

L'image de ce lieu, du parc, et des manifestations qui s'y déroulent s'en trouve altérée mais plus grave, les agents municipaux interviennent systématiquement depuis l'après midi pour faire l'interface entre les marginaux et les publics.

Il y a un risque d'accident, d'agression, d'invectives permanentes, ils se mettent en danger pour leur propre intégrité physique et ils mettent en situation critique nos agents exposés aux insultes, ou aux coups ! Qu'advierait-il d'une manifestation sans nos agents municipaux, en particulier des services culturel et d'animation qui, en usant de leur droit de retrait, s'effacent d'une situation ingérable ? La médiation n'est pas leur tâche.

Je vous demande avant qu'un autre accident ne survienne de mettre tout en œuvre pour faire cesser les troubles à l'ordre lors de nos manifestations culturelles publiques.

Je sais combien ce sujet est humainement difficile à traiter, mais je sais aussi, qu'il existe les moyens institutionnels humains, d'associer les acteurs qui sont impliqués pour prévenir la violence, l'alcoolisme, les troubles à l'ordre public au moyen du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D).

C'est urgent, leur situation sanitaire se dégrade, nous sommes à la veille des manifestations culturelles estivales programmées. Nous avons la responsabilité des lieux, de la quiétude pour le public et vous êtes garant des conditions de travail des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions de service public.

Je rajouterai que des phénomènes aussi dangereux se déroulent devant le collège JEAN MOULIN entre une petite bande d'individus qui viennent frapper des élèves à la sortie du collège.

Il me semble que tous ces cas de délinquance pourraient être soumis au C.L.S.P.D.

M. le Maire : Je ne l'ai pas évoqué tout à l'heure mais le C.L.S.P.D s'est réuni et a statué. Je suis de ceux qui ont proposé qu'on ait un C.L.S.P.D élargi au niveau de l'agglomération mais je n'ai pas été entendu. Il s'est donc réuni 2 fois en présence de M. le Préfet, du Procureur de la République et en présence du Directeur départemental de la police et nous avons évoqué ce problème. J'avais réuni également toutes les instances à caractère social qui me semblaient pouvoir intervenir sur le terrain, notamment le Club de prévention le Chemin et l'A.S.D. Le club de prévention m'a dit que ce n'était pas de son ressort car les personnes concernées ont plus de 25 ans, l'A.S.D s'est saisie de l'affaire. Je crois que c'est à nous de réagir et nous l'avons fait. L'an dernier lors de Mimos, je suis intervenu car à l'issue de la manifestation un feu a failli démarrer au fond du parc des Izards. J'ai été baptisé de tous les noms d'oiseaux, avec une violence extrême, j'ai même cru qu'on allait me passer à tabac. J'ai porté plainte, il y a une procédure envers un des individus dont vous avez évoqué la présence. Cet individu circule à nouveau et bien que je fasse confiance en la justice de mon pays, je ne sais pas ce qu'elle fait. J'ajoute qu'ils ont failli mettre le feu à l'église où nous avons du mettre un portail et aussi au centre social. C'est un problème récurrent, qui devient pénible et agaçant car lorsque ces gens là s'attaquent à des enfants c'est insupportable. Je le leur ai dit ; je ne jouerai pas à ce jeu et je ne l'accepterai jamais. En plus ils sont entourés de chiens ; là aussi je leur ai dit qu'ils faisaient peur avec leurs chiens, je les ai chassés plusieurs fois du château des Izards mais je ne peux pas y être en permanence, pas plus que les élus et ce n'est pas non plus tout à fait le travail de nos agents communaux. Je rappelle que le C.L.S.P.D est saisi de cette affaire, qu'il y a 8 ateliers qui travaillent sur les conduites à adopter, on va poursuivre ce travail et je vais le réunir à nouveau. Je précise que pour moi il ne s'agit pas de S.D.F mais de marginaux qui ne veulent pas accepter les structures qu'on peut leur proposer de travail ou de réinsertion par le travail, ils refusent tout. Certains ont été mis dans des structures mais n'y sont pas restés. On va réexaminer ce dossier, travailler en synergie avec la police ; sachez qu'on ne baissera pas la garde et un de nos dispositifs est la mise en place de cet agent de tranquillité. Je le répète, je trouve dommage que ce problème ne puisse pas être traité au niveau de l'agglomération.

Il n'y a plus d'intervention, la délibération est adoptée à l'unanimité (28 voix)

Point 2. CONDITIONS D'OCTROI DES CONGES BONIFIES POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE DE COULONIEIX-CHAMIERES

Rapporteur : M. Jean-Pierre ROUSSARIE

Monsieur le Maire soumet la délibération ci-après au conseil municipal :

Vu l'article 57-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-168 du 15 février 1988 relatif au congé bonifié dans la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire du 16 août 1978 relative au congé bonifié,

Vu la circulaire du 25 février 1985 modifiant la circulaire du 16 août 1978 relative au congé bonifié,

Vu la circulaire n°2129 du 3 janvier 2007 relative aux conditions d'attribution des congés bonifiés aux agents des fonctions publiques d'Etat, Hospitalière, Territoriale,

Tout agent de la commune, originaire des départements d'outre-mer, peut bénéficier des dispositions relatives aux congés bonifiés qui consistent en une prise en charge des frais de voyage pour l'agent, le conjoint et les enfants à charge et une indemnité de cherté de vie versée pendant la durée du congé. Il s'agit d'un pourcentage du traitement indiciaire brut qui dépend du lieu du congé.

Le remboursement des frais de transport est en principe réalisé au retour de l'agent sur présentation des pièces justificatives.

Vu la circulaire du 16/08/1978 relative au congé bonifié, la commune peut effectuer ce remboursement avant le voyage, sous réserve que le billet porte l'estampille "non remboursable sans autorisation de l'administration". Cette procédure permet de limiter les avances de fond faites par les agents.

Proposition adoptée à l'unanimité (28 voix)

Point 3. RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

RAPPORTEUR : M. Jean-Pierre ROUSSARIE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement une personne pour la cuisine centrale de la commune de Coulounieix-Chamiers,

Il est proposé le recrutement direct d'un agent non titulaire pour une période de 6 mois qui assurera des fonctions de cuisinier, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Il devra justifier d'un CAP de cuisine et du permis B pour le portage des repas entre la cuisine centrale et la cuisine satellite.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité (28 voix)

Il est précisé que cette décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET D'ASSAINISSEMENT ET BUDGET LOTISSEMENT (Points 4 – 5 et 6)

Monsieur le Maire quitte la salle et donne la parole à la 1^{ère} Adjointe Joëlle CONTIE pour mener le débat.

Lecture est faite par Jean-François MARTINEAU des totaux dans la mesure où les chiffres et les tableaux ont été transmis à chaque conseiller le 21 Mai 2013.

Délibération relative au point 4 : Compte Administratif du budget principal.

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur André DESCHAMPS, délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2012, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	1055973,15			373462,38	1 055973,15	373462,38
Opération De l'exercice	2463381,69	2664449,36	9684582,84	10335740,68	12147964,53	13000190,04
TOTAUX	3 519 354,84	2 664 449,36	9 684 582,84	10 709203,06	13 203 937,68	13 373 652,42
Résultat cumulé 2012	- 854 905,48			1 024 620,22		169 714,74
Reste à réaliser	321 094,00	525 000,00				
TOTAUX CUMULES	3 840 448,84	3 189 449,36	9 684 582,84	10 709203,06	13 525 031,68	13 898 652,42
Résultats définitifs	- 650 999,48			1 024 620,22		373 620,74

- Vote après avoir constaté les identités de valeur avec le Compte Administratif, le Compte de Gestion présenté par Monsieur le Trésorier,
 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
 - Décide d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M14, les résultats de la section de fonctionnement soit 024 620,22 €.

Cette affectation sur l'exercice 2013 se traduira par un titre budgétaire au compte 1068, comme suit :

- Résultat d'investissement (article 001) : 854 905,48 €
- Report à nouveau (article 002) : 373 620,74 €
- Affectation aux réserves (article 1068) : 650 999,48 €

Pas d'observation.

VOTE : unanimité (27 voix - M. le Maire ne prenant pas part au vote)

Arrivée d'Arlette ESCLAFFER à 18 h 55

Délibération relative au point 5 : compte administratif du budget assainissement.

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur André DESCHAMPS, délibérant sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2012,

dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat Reporté		29 218,15		12 150,02		41 368,17
Opération De l'exercice	137 046,29	114816,97	82 786,94	167 782,70	219 833,23	282 599,67
TOTAUX	137 046,29	144 035,12	82 786,94	179 932,72	219 833,23	323 967,84
Résultats de clôture		6 988,83		97 145,78		104 134,61
Reste à réaliser	112 917,00	58 616,00			112 917,00	58 616,00
TOTAUX CUMULES	249 963,29	202 651,12	82 786,94	179 932,72	332 750,23	382 583,84
Résultats définitifs	47 312,17			97 145,78		49 833,61

L'assemblée délibérante :

- Prend acte de la présentation du compte administratif.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et qui s'établissent comme suit :

- Section d'exploitation (Excédent) : 97 145,78 €
- Section d'investissement (Excédent-001) : 6 988,83 €

- Décide d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M4, les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2012, soit la somme de 97 145,78 €.

Cette affectation sur l'exercice 2013 s'établira comme suit :

- Report à nouveau (002) : 6 503,71 €
- Résultat d'investissement reporté (1068) : 47 312,17 €
- Résultat de fonctionnement capitalisé (1068) : 43 329,90 €

- Décide d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M4, les résultats de la section d'investissement de l'exercice 2012, soit la somme de 6 988,83 € à l'article 001.

- Vote le compte de gestion 2012 présenté par Monsieur le Trésorier, après avoir constaté les identités de valeur avec le Compte Administratif 2012.

Pas d'observation.

VOTE : Unanimité (28 voix - M. le Maire ne prenant pas part au vote)

Délibération relative au point 6. Compte Administratif du budget lotissement.

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur André DESCHAMPS, délibérant sur le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2012, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat Reporté		108 200,00				
Opération De l'exercice	70 626,40	900 000,00	91 429,73	91458,59	162 056,13	991 458,59
TOTAUX	70 626,40	1 008 200,00	91 429,73	91 458,59	162 056,13	1 099658,59
Résultats de clôture		937 573,60		28,86		937 602,46

L'assemblée délibérante :

- Prend acte de la présentation du compte administratif.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et qui s'établissent comme suit :

- Section d'exploitation (Excédent-002) : 28,86 €
 - Section d'investissement (Excédent) : 937 573,60 €
- Décide d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M14, les résultats de la section d'investissement de l'exercice 2012, soit la somme de 937 573,60 € à l'article 001.

- Vote le compte de gestion 2012 présenté par Monsieur le Trésorier, après avoir constaté les identités de valeur avec le Compte Administratif 2012.

Pas d'observation.

VOTE : Unanimité (28 voix -M. le Maire ne prenant pas part au vote)

Mme CONTIE informe l'assemblée qu'à l'heure actuelle 30 lots ont été vendus.

Monsieur le Maire reprend sa place et propose d'examiner le point suivant :

Point 7. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL 2013

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

L'exécution du budget fait apparaître le besoin de réajuster les crédits alloués à certains chapitres ce qui implique la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants :

Investissement

Augmentation de crédits			Augmentation de recettes/Diminution de crédits		
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Subventions d'équipement versées Épicerie Solidaire	208/20422	3 000,00 €	Subvention équipement reçue mobilier bibliothèque	104/1323/321	2 248,00 €
Travaux divers bâtiments	108/2313	-752,00 €			
Voirie	201/2315	-10 000,00 €			
Matériel et mobilier	104/2184	10 000,00 €			
TOTAL		2 248,00 €	TOTAL		2 248,00 €

Fonctionnement

Augmentation de crédits			Augmentation de recettes		
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Subvention complémentaire Centre Social Saint Exupéry	65/6574	19 000,00 €	Dotations de recensement	74/7484	18 729,00 €
Bibliothèque/ animations diverses	011/6232/32100	5 000,00 €	Produits exceptionnels	77/7788	5 271,00 €
TOTAL		24 000,00 €	TOTAL		24 000,00 €

M. DASSEUX demande quelques précisions sur le fonctionnement de l'épicerie solidaire et notamment si on connaît le nombre de bénéficiaires.

M. le Maire n'a pas d'éléments précis et Mireille BORDES étant absente, il lui est difficile de lui répondre avec précision.

M. DASSEUX s'étonne par ailleurs du choix d'enlever 10 000 € sur la voirie.

M. le Maire reconnaît que la voirie a besoin d'efforts particuliers « mais il faut faire des choix, même s'ils ne me satisfont pas tout à fait, » et nous avons mis une ligne assez élevée sur la voirie.

Délibération adoptée à l'unanimité (29 voix)

Point 8. DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

Le vote du compte administratif 2012 rend nécessaire l'affectation du résultat 2012 comme indiquée ci-après :

Investissement

Augmentation des dépenses			Augmentation de recettes		
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme

Opérations patrimoniales (TVA)	041/2761	9 273,19 €	Fonds capitalisés	10/1068	47 312,17 €
Immobilisations en cours	23/2318	56 585,36 €	Opérations patrimoniales (TVA)	041/2761	9 273,19 €
			Créances transfert TVA	27/2762	9 273,19 €
TOTAL		65 858,55€	TOTAL		65 858,55 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 9. ADMISSIONS EN NON-VALEUR.

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

Toutes les actions mises en œuvre par la Trésorerie n'ayant pu aboutir au recouvrement des dettes, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la totalité des créances irrécouvrables, soit un TOTAL de 61 843,73 €.

Ginette UROZ demande à quoi correspondent ces créances.

Jean-François MARTINEAU lui apporte les précisions, à savoir que la principale correspond à des pénalités sur le chantier de la Mairie (48 000 € environ) et le reste correspond à des recouvrements d'impayés divers très anciens (cantine entre autres).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 10. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL CONCERNANT « LES BIENS DE STARLUX »

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

Dans l'attente de trouver un lieu pour valoriser le patrimoine « Starlux » sur la Commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES, la Communauté d'Agglomération Périgourdine (CAP) étant propriétaire des moules, des daros et des cages Starlux, a trouvé un accord avec la Commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES permettant de stocker ces biens dans des locaux municipaux.

La CAP est propriétaire des biens suivants :

- 1584 moules en bronze,
- 293 grandes cages avec moules en bronze intégrés,
- 108 petites cages avec moules en bronze intégrés,
- 83 daros fabriqués en pâte réfractaire, formés de deux pièces.
- ainsi que deux machines à injecter.

Ces biens sont estimés à 280 000 euros. Estimation réalisée par Maître MIALON, Commissaire-priseur Judiciaire à Périgueux, 9 rue Bodin, en date du 29 mars 2013.

M. le Maire précise que la C.A.P ne pouvait pas garder dans ses locaux ce matériel Starlux. « Je ne voulais pas qu'il soit disséminé aux quatre vents de l'agglomération, j'ai donc pris mes responsabilités et j'ai fait rapatrier ce matériel sur la commune en attendant de pouvoir le valoriser.

Pour le valoriser, vous connaissez notre position, c'est surtout le valoriser sur les sites industriels qui sont situés au nord de la commune, notamment sur le terrain du Camp

américain, propriété de la CAP. Mais avant il nous faut dépolluer ce terrain. La C.A.P a obtenu une subvention conséquente de l'ADEME, de l'ordre de 504 000 €, les travaux de dépollution devraient commencer au 1^o trimestre 2014, ensuite on verra comment aménager progressivement ce site en parc urbain avec des animations et aussi des lieux de valorisation de notre patrimoine industriel dont Starlux fait partie.

J'entends beaucoup de choses et je lis beaucoup de choses et il y a des propos qui sont désagréables. Quand je lis qu'on n'a pas permis à certains de voir.... Le Maire n'a jamais interdit, je n'ai jamais reçu de demande ni verbale ni écrite ; ce matériel est visible, tout le monde peut le voir, je ne cache rien, on l'a simplement protégé et mis en sécurité.

Pas d'intervention.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Point 11. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA DORDOGNE

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

Considérant l'installation de services de la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne (CAF) dans les locaux situés à l'arrière de la crèche le Petit Prince,

Considérant que la Commune de Coulounieix-Chamiers entretient par convention une partie de la propriété concernée et que la CAF ne dispose d'aucun soutien technique sur place,

Considérant la demande de concours du personnel émanant de la CAF,

Vu la convention établie entre la Mairie et la C.A.F,

Vu les tarifs de mise à disposition du personnel communal,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter d'autoriser les services techniques à intervenir dans la propriété de la CAF afin d'entretenir en tant que de besoins les espaces verts et la structure.
- d'approuver la convention et les tarifs rattachés

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 12. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION 3S POUR DES PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - NETTOYAGE DE L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE ET ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

Vu la délibération en date du 13 mars 1997, approuvant la convention entre la Commune et l'association 3S,

Vu la délibération du 29 septembre 2003 actualisant ladite convention,

Vu la prestation proposée par l'association 3S (en plus du ramassage des encombrants sur toute la Commune, une fois par mois) qui comprend :

- l'enlèvement des encombrants et dépose en déchèterie, deux fois par semaine, Cité Pagot et Cité Bas-Chamiers,

- l'entretien des espaces verts de la Cité Pagot, une fois par mois,
- le nettoyage des papiers et débris trottoirs et voie publique avenue du Général de Gaulle (du rond point de Mériller au rond-point du pont de la Cité) à raison de 5 fois par semaine et avenue Churchill (du rond point du pont de la Cité au rond point des 4 routes) à raison de 1 fois par semaine.

Vu le montant des travaux qui s'élève à 34 907€ TTC/an pour 2300h de travail et à 100 € par camion pour la collecte des encombrants sur le territoire communal à raison d'une fois par mois,

Considérant l'intérêt social de travailler avec une association d'insertion qui favorise l'accompagnement professionnel de personnes en difficulté ou en situation de précarité,

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la proposition chiffrée de l'association 3S et d'approuver la nouvelle convention.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Point 13. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DESSERTE EN GAZ NATUREL DU LOTISSEMENT BELLEVUE

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

Considérant l'intérêt pour les futurs habitants de l'éco-lotissement Bellevue, de bénéficier de l'alimentation en gaz naturel, notamment au vu de la nouvelle réglementation thermique (RT 2012) qui valorise le choix de systèmes de chauffage performant comme les chaudières gaz à condensation,

Considérant que le distributeur prend en charge le financement et la réalisation des travaux sur le réseau d'amenée ainsi que la mise en gaz (la fourniture d'un socle et d'un coffret pour chaque lot est comprise dans la prestation),

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accepter la proposition de convention de desserte en gaz de GRDF.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point 14. DECLASSEMENT ET VENTE DE VEHICULES COMMUNAUX

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite se dessaisir des véhicules suivants et leur demande de se prononcer sur leur vente.

- Renault type MASTER immatriculé 7215 RC 24 en instance de réforme.

La Société FLASH AUTO 24 propose à la commune d'acquérir ce véhicule pour la somme de 400 €.

- C15 Citroën immatriculé 102 SK 24
- C15 Citroën immatriculé 104 SK 24

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point 15. VENTE PARCELLE AZ 158 P (BOURG DE COULOUNIEIX-CHAMIER) A M. FONTALIRANT A DES FINS D'EXPLOITATION COMMERCIALE.

Délibération retirée.

Point 16. SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS)

Rapporteur : Mme Joëlle CONTIE

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant des subventions allouées aux associations et organismes sociaux dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SOCIAUX	DESCRIPTION DU PROJET CUCS	MONTANT DE LA SUBVENTION ALLOUEE
Le Centre Social Saint-Exupéry Lecture et Echanges Intergénérationnels	Ce projet vise à créer des échanges intergénérationnels à travers le support de la lecture. Il permettra également et de travailler avec des jeunes repérés en rupture de scolarité un projet professionnel et de leur assurer un accompagnement post jobs d'été en lien avec la mission locale.	2 500€
Le Centre Social Saint-Exupéry Reporters de quartier Acteurs de la cité	Il s'agit d'une démarche participative avec des jeunes du quartier CUCS du Bas-Chamiers qui réaliseront des reportages. Des débats animés par des intervenants apporteront une expertise éducative et permettront de proposer un suivi individualisé avec le club de prévention, voire la mission locale et d'autres structures en fonction des besoins repérés comme le PRE, le CIO, la PJJ, etc...	1 500 €
Centre Social Saint-Exupéry Atelier Plume	Mettre en place un double parcours d'insertion sociale et professionnelle à travers un atelier de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme pour adultes.	6 000 €
Centre Social Saint-Exupéry – Pôle Accueil d'Orientation et d'Insertion (PAOI)	Etre un lieu d'accueil, d'orientation et d'insertion pour les habitants et proposer un accompagnement dans les démarches et le parcours d'insertion sociale et professionnelle en lien avec les référents insertion.	6 000 €
Centre Social Saint-Exupéry Radeau Education à l'environnement	Ce projet permettra à des jeunes de découvrir de nouveaux espaces et territoires, de vivre une expérience de vie collective, d'être sensibilisés à l'environnement et de pratiquer des sports peu habituels pendant les vacances.	1 000 €
Le Pari D'un Bon	Ce projet a pour objectif de proposer un atelier relaxation afin de ramener les	

Départ Bien dans sa tête Bien dans son corps	enfants au calme pour un meilleur apprentissage des leçons. L'atelier se déroulera deux soirs par semaine avec l'intervention d'une sophrologue.	3 000 €
EPEP Entraide Parents Educateurs du Périgord	L'objectif de ce projet est de proposer des actions dans le champ de l'éducation en accompagnant les acteurs qui interviennent dans la relation éducative, (parents, enseignants, travailleurs sanitaires et sociaux, jeunes) dans cette co-élaboration de l'autonomie et de la responsabilité qui permettent l'avènement de la citoyenneté.	2 000 €
ARTEEC	Ce projet s'inscrit dans 2 axes du CUCS : la prévention de la délinquance et la santé. Au niveau de la prévention de la délinquance, une écoute des jeunes permettra de mieux comprendre leurs difficultés et de les aider à sortir de l'exclusion. Sur le plan de la santé, une prise en charge rapide et gratuite de personnes en situation de souffrance psychique sera proposée à travers 12 séances de consultation avec un psychologue. Celui-ci les réorientera si nécessaire vers un service médical adapté.	500 €
Ciné-Cinéma	Ce projet propose sur les quartiers, des ateliers théoriques, pratiques et ludiques de décryptage du langage cinématographique. Cette action crée les conditions d'un accès régulier aux programmations cinématographiques en favorisant la rencontre avec des professionnels de l'image.	1 870 €
Rouletabille	Il s'agit d'un projet artistique pour tous et particulièrement à ceux qui en sont les plus éloignés. Cette action repose sur l'accueil de la personne dans son intégralité personnelle et culturelle pour la pratique individuelle d'une activité artistique.	1 500 €
C I F P H Comité Intercommunal du Fonds de Participation des Habitants	Permettre aux habitants de créer une dynamique, par des projets de nature ludique, festive ou créative. Les habitants présentent une fiche projet contenant les moyens nécessaires pour sa réalisation ainsi qu'un plan de financement. Le CIFPH les aide, les oriente et structure l'action (méthode de financement).	2 000 €

M P H Mission Pharmaceutique Humanitaire	Le but des actions (médicales et dentaires) proposées dans le cadre de ce projet est d'apporter aux populations en situation de grande précarité, une prise en charge pour des soins médicaux et infirmiers ainsi que des soins dentaires et si besoin les orienter vers des spécialistes bénévoles. Ces actions permettront également de jouer un rôle en termes de prévention (hygiène, alimentation, alcool...).	1 500 €
All Boards Family	C'est une action qui permettra à des jeunes, bénévoles de l'association, habitants inactifs ou pas des quartiers, fréquentant ou pas les structures partenaires (centres sociaux, foyer de la Beauronne, le Relais, Club de prévention le chemin) de fêter avec l'association ses 15 ans. Ces personnes rencontrées au fil des actions de l'association seront impliquées directement dans la programmation et l'organisation d'évènements divers sur l'agglomération.	1 000 €
All Boards Family	Ce projet propose la mise en place de différents chantiers participatifs, pédagogiques et éducatifs à l'attention des jeunes de l'agglomération périgourdine afin de construire des structures de pratiques de loisirs, skatepark, «DIY» (Do It Yourself = fais le toi-même), murs de graffiti pour les jeunes et surtout par les jeunes.	2 000 €
AGIR ABCD	Il s'agit d'une démarche de parrainage concernant un mode d'accompagnement personnalisé de type « coaching » centré sur la mobilisation à l'assiduité, la ponctualité, la prise de confiance en soi à travers l'apprentissage de la conduite supervisée «1000 km vers l'emploi » (cf : réforme du permis janvier 2011).	1 500 €
	TOTAL	33 870 €

Pas d'observation. Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 17. ACTUALISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACES POUR LES MARCHES DE LA COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIER.

Rapporteur : M. Bernard BARBARY

Vu la délibération en date du 24 mars 2001 autorisant Monsieur le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2013/16 en date du 20 mars 2013 relative à la modification d'une régie de recettes destinée à l'encaissement du droit de places pour les marchés sur la commune de Coulounieix-Chamiers,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 30 avril 2013,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de réactualiser les tarifs des droits de places pour les marchés de la commune de Coulounieix-Chamiers, comme suit :

*** marché de producteurs du Bourg de Coulounieix le dimanche matin :**

- 10 € par mois.

*** marché de Chamiers :**

- ▶ le vendredi matin place Allende et avenue de Lattre de Tassigny,
- ▶ et le samedi matin place Allende :

Jours de présence :

- 0,42 € le mètre pour l'alimentaire,
 - 0,48 € le mètre pour le non alimentaire,
- (Payable au mois ou au trimestre).

Jours d'absence :

- redevance forfaitaire de 1 euro par jour.

M. BARBARY précise que cette délibération a été précédée d'une consultation du comité de marché des producteurs de pays et des chalands qui sont d'accord.

M. le Maire le remercie et pense qu'à terme il faudra arriver à une uniformisation des tarifs même si ce sont 2 marchés qui ont une histoire différente. Point de vue partagé par M. DASSEUX et A. ESCLAFFER.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Point 18. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Joëlle CONTIE

Depuis début janvier 2013, la municipalité a mené une réflexion en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux qui œuvrent dans le domaine de l'éducation, de l'enfance et la jeunesse (équipes enseignantes, inspection académique, élus et techniciens municipaux, associations de parents d'élèves : FCPE et GIP, associations d'éducation populaire : FRANCAS et La ligue de l'enseignement), avec comme objectif de mettre en application et d'animer la réforme des rythmes scolaires dans les 2 groupes scolaires colomniérois à la rentrée de septembre 2013.

La municipalité porte une attention toute particulière au volet éducatif de cette réforme. La concertation est ainsi au cœur de la démarche et un dialogue nourri avec les partenaires tant institutionnels qu'associatifs a été installé.

L'adhésion et la participation de tous les acteurs territoriaux est une des conditions de réussite de cette réforme.

Avoir une approche globale des temps éducatifs et ludiques qui composent la journée d'un enfant (temps familiaux, temps scolaires et temps récréatifs, sociaux, sportifs, artistiques... en dehors de la famille et de l'école) et mettre à profit toutes les ressources

locales : cette approche nous permet d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

La municipalité n'a pas souhaité faire 45mn de « garderie » par jour mais 2 fois 1h30 par semaine afin de proposer un vrai temps de loisirs variés, éducatifs, de qualité et complémentaire de l'école.

La municipalité souhaite que tous les enfants participent gratuitement aux différents ateliers du Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et puissent utiliser l'ensemble des infrastructures présentes sur la commune (bibliothèque, gymnases, salles d'expositions, dojo...).

L'objectif est de proposer un panel d'activités sportives, culturelles et artistiques sur l'ensemble de la scolarité de l'enfant en favorisant entre autre la curiosité, la découverte, l'ouverture d'esprit, l'épanouissement...en tissant des passerelles avec les associations de la commune. Tous ces objectifs doivent surtout accompagner l'enfant dans la réussite des apprentissages.

Dès la rentrée de septembre 2013 :

► pas de modification d'horaires d'entrée et de sortie sur les groupes scolaires afin de ne pas bouleverser l'organisation familiale,

(deux jours d'enseignement jusqu'à 16h30 (une demande de dérogation a été formulée auprès de la DASEN avant le 30/04/13 pour ces 2 jours qui dépassent de 30 minutes les 5h30 quotidiennes préconisées),

(deux jours d'enseignement jusqu'à 15h suivi de séances d'animation (TAP) jusqu'à 16h30,

(organisation d'une alternance d'un jour sur deux sur les deux groupes scolaires afin que l'ensemble des enfants bénéficient à chaque fois des 14 professionnels municipaux en sports, culture, arts plastiques et d'animation,

(une demi-journée d'enseignement le mercredi (conformément au texte), avec 4 alternatives possibles pour l'après-midi :

(retour en famille à la fin de la classe,

(accueil de 30 minutes sans repas,

(accueil d'1h30 avec repas sur le restaurant d'enfants Eugène Le Roy (également pour les enfants de Louis Pergaud).

Les familles de Louis Pergaud devront récupérer leurs enfants au restaurant d'enfants Eugène Le Roy,

(repas avec acheminement vers l'accueil de loisirs Jean Sigalas.

M. le Maire félicite à nouveau la commission scolaire qui oeuvre autour de Joëlle CONTIE ainsi que le personnel pour le long travail qui a été mené. Il y a eu beaucoup de concertation, tout s'est bien passé au niveau des conseils d'écoles, il y a eu 2 réunions publiques, le débat a été constructif, les parents ont eu une large information, on a répondu à leurs attentes, leurs interrogations, leurs inquiétudes et je pense que nous avons fait un bon choix de mettre les enfants de notre commune dans les meilleures conditions de réussite scolaire même si ça va nous coûter.

Le débat est ouvert.

Hamid EL MOUEFFAK : On parle d'activités sportives, artistiques, culturelles mais je pense qu'il faudrait rajouter 2 activités supplémentaires qui me paraissent être très importantes :

- la citoyenneté

- le développement durable

Il faut aussi s'assurer qu'il y ait une cohérence et une continuité entre les activités scolaires et périscolaires.

Joëlle CONTIE lui répond que ça va être le cas car la réflexion s'est faite dans ce sens sur la continuité des activités entre le Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) et le périscolaire. En réponse à ses 2 interrogations, parmi les projets montés par les

animateurs du centre de loisirs, il y en a beaucoup autour de la citoyenneté mais aussi sur le développement durable. Ils n'ont pas été détaillés car ils ne sont pas tous finalisés mais il est sûr que les 2 thèmes que tu as évoqués en feront partie.
Elle remercie également tous les services participants pour le travail qu'ils ont fourni.

Monsieur le Maire propose d'adopter la délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013.

Monsieur le Maire donne la parole à Bernard BARBARY pour la présentation des 2 motions ci-après.

MOTION RELATIVE A L'AVENIR DES PAPETERIES DE CONDAT

Après l'annonce par la direction du groupe LECTA de la suppression de 154 postes sur les 658 que compte aujourd'hui l'usine de Condat,

Connaissant l'importance du site industriel de Condat au sein du bassin d'emploi, la qualité du savoir-faire des salariés et du matériel de production utilisé sur le site, qui a permis des gains de productivité substantiels au cours des deux dernières décennies,

Sachant que les sommes prélevées par le groupe sur le chiffre d'affaires des Papeteries de Condat sous la forme de dividendes, frais financiers et redevances diverses, atteignent cette année un niveau record (16 millions d'euros),

Considérant que cette annonce intervient dans un contexte où la situation de l'emploi se trouve particulièrement difficile dans notre pays (23ème mois d'affilé d'augmentation du taux de chômage dans le pays, plus de 20 % des actifs en Dordogne),

LE CONSEIL MUNICIPAL DE COULOUNIEIX-CHAMIERES :

DEPLORE les conséquences désastreuses d'un tel plan social, dont l'ampleur aura des répercussions directes sur les entreprises sous-traitantes des Papeteries et leurs salariés, ainsi que sur le commerce local,

DESAPPROUVE le caractère brutal et non concerté de cette décision qui fragilise la situation de nombreuses familles dans ce secteur du département,

S'ASSOCIE à tous ceux (collectivités, syndicats, élus...) qui demandent à la direction du groupe LECTA d'examiner en lien avec les représentants de l'Etat, des collectivités et des salariés, et de façon approfondie, l'ensemble des solutions susceptibles de sauvegarder l'emploi sur le site,

SOUTIENT le Conseil Général de la Dordogne qui s'engage à tout mettre en œuvre à son niveau afin de trouver des solutions de maintien de la production, de réorientation de l'activité ou d'innovation technologique et demande au Ministre du Redressement productif de s'engager en ce sens à ses côtés, afin de préserver les emplois en jeu.

Patrick CAPOT : Participant à la manifestation Samedi matin qui a rassemblé plus d'un millier de personnes aux côtés des Salariés Papetiers, de leurs familles, la nécessité d'un moratoire sur les 154 licenciements prévus s'impose. Le rapport de force établi doit permettre à la politique de reprendre la main sur l'économie et le marché. C'est une entreprise des plus performantes et productives d'Europe. Onze millions d'Euros sont

prévus par le groupe LECTA pour financer les licenciements de son « Plan de sauvegarde de l'emploi ». C'est un gâchis humain, financier, dans la continuité de la suppression de la pâte à papier, des efforts de productivité sans cesse demandés aux salariés. Voilà la contrepartie imposée par des actionnaires de plus en plus financiers et de moins en moins industriels !

Le parlement et sa majorité de gauche doit avoir la volonté de promulguer une loi contre les licenciements boursiers qui accaparent les richesses que font les multinationales. Le Préfet doit reprendre la main, il doit entendre la colère des Papetiers et suspendre le P.S.E pour ne pas laisser le désarroi s'installer dans tout le bassin industriel du Terrassonnais et bien au-delà dans le monde du travail. Sinon, pour paraphraser un syndicaliste métallurgiste: La perte de nos emplois industriels fera le malheur de la gauche !

Hamid EL MOUEFFAK : Je crois qu'il faut rajouter au tout début de la motion **que le conseil municipal apporte son soutien à l'ensemble des salariés.**

C'est noté répond M. le Maire

Bernard BARBARY : cette situation m'amène à me référer à un travail que j'ai fait autrefois dans le cadre de mes activités sur le canton de Montignac Terrasson.

C'est effectivement le cas d'une grosse unité industrielle dans un tissu rural autour qui fait marcher beaucoup de familles. On évoque le commerce local mais ce sont toutes les familles qui dépendent de cette région, beaucoup de services qui pénalisent les territoires. Mais les décisions de ces groupes ne dépendent en rien du territoire local ni des élus mais des groupes financiers qui les dirigent. C'est une menace qui existait déjà il y a 20 ans, une menace externe au territoire sur une des plus grosses unités industrielles de la Dordogne qui a toujours pesé et qui s'avère malheureusement intervenir aujourd'hui. Evidemment, que faire sinon ce phénomène pétitionnaire de soutien politique, mais nous savons que les acteurs locaux n'ont pas, hélas, beaucoup de prise autre que celle-ci sur les décisions de groupes de ce type.

M. le Maire répond à Bernard BARBARY que rompre le silence c'est déjà agir, dénoncer, dire que ce n'est pas acceptable, protéger nos savoir-faire, nos emplois, protéger le « made in France », c'est se battre sur le front de l'emploi, c'est protéger nos entreprises, notre tissu industriel qui est malmené dans cette spirale infernale que nous sommes en train de vivre, due à la concurrence effrénée qu'il y a dans le monde actuellement où il n'y a aucune règle de respecter. Il faut dire, dénoncer et cette motion participe à alerter nos responsables qui sont les pompiers qui éteignent les feux chaque jour parce que certains sont dans la cupidité effrénée ; ce qui les intéresse c'est faire que les actionnaires touchent de jour en jour des dividendes de plus en plus importants au détriment des droits élémentaires de l'homme car la première des dignités c'est bien l'emploi.

Aussi lorsque Patrick CAPOT nous a proposé de soutenir cette motion, il n'y a pas eu de problème pour alerter tous nos hauts responsables.

Hamid EL MOUEFFAK : je souhaite ajouter un mot par rapport à ce qui vient d'être dit par Patrick et Bernard. Il faut savoir que depuis 1 an le gouvernement travaille pour l'emploi et il y a actuellement une proposition de loi pour lutter contre les licenciements boursiers. Cette loi va être examinée pour contraindre les multinationales à reconsidérer tous les projets de fermeture de sites. Un repreneur devra être systématiquement recherché ce qui permettra d'éviter les fermetures de sites rentables.

Il faut savoir aussi que depuis quelques mois, les services du Ministère du redressement productif ont étudié plus de 500 dossiers, plus de 65 000 emplois ont été sauvés sur les 76 000 initialement menacés.

Depuis 1 an, du travail est fait par le gouvernement et je crois que ça va avancer de plus en plus pour lutter contre ces licenciements boursiers.

La motion est adoptée à l'unanimité.

MOTION RELATIVE AU DEVENIR DU MAGASIN « MUTANT » DE COULOUNIEIX-CHAMIERES

Suite aux articles de presse évoquant l'éventualité de la fermeture du magasin et face aux inquiétudes légitimes des salariés et des habitants de la commune,

Suite au courrier envoyé le 18 avril 2013 et resté sans réponse, écrit par la Municipalité demandant des explications claires et nettes quant à la situation du magasin,

Suite à la très forte mobilisation des habitants de la commune relative à la circulation d'une pétition exigeant le maintien de l'emploi, qui a recueilli plus de 500 signatures,

Le Conseil Municipal :

- Apporte son soutien plein et entier à l'ensemble du personnel qui par manque d'information, connaît une situation professionnelle délicate.
- Demande aux dirigeants du groupe COOP le maintien de l'activité actuelle sur le site.
- Demande le maintien de la totalité des salariés.
- Désapprouve le manque de concertation et de dialogue entre la direction nationale et les salariés du site.
- Demande aux dirigeants nationaux d'apporter des garanties et des assurances écrites quant à l'ensemble des remarques exprimées.

Avant de donner la parole à P. CAPOT, M. le Maire informe l'assemblée que nous n'avons toujours pas reçu de réponse au courrier qui a été adressé au groupe COOP le 18 avril dernier. C'est un silence éloquent mais aussi douloureux.

Patrick CAPOT : 643 signatures ont été recueillies sur la pétition pour le maintien de cette superette en partie dû au travail de Madame MONDARY dont je salue le dévouement pour fédérer les énergies qui s'emploient à défendre LE MUTANT et les emplois de caissières.

Signataire de cette pétition je pose les questions suivantes :

Sur quels critères le groupe COOP évalue t-il « la rentabilité » de son magasin ? Comment peut-il se targuer du choix de « favoriser une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire » en menaçant de cesser son activité au sein d'un quartier peuplé de familles modestes !

Peut-il ignorer le rôle structurant de ce commerce pour la vitalité de notre centre ville, son atout dans le cadre du développement économique et durable de proximité ? Alors qu'il n'hésite pas à prôner à « contribuer au développement économique par une entreprise à visage humain, à taille humaine » pour ceux qui souhaitent devenir « sociétaires COOP ».

Pour répondre à Bernard BARBARY : si les élus municipaux qui sont le premier échelon de démocratie tournent le dos aux décisions des grands groupes au motif que « nous n'y pouvons rien » alors se sont les électeurs qui tourneront le dos à ces mêmes élus. Les salariés des papeteries en lutte pour le développement de l'emploi industriel en DORDOGNE attendent beaucoup du soutien des élus locaux. Pour le maintien de notre magasin LE MUTANT, avec l'appui des 643 signatures de la pétition, nous devons sans relâche demander des comptes à la direction du groupe COOP !

M. le Maire : « Il y a de l'humain, du relationnel, il y a de la proximité et il y a effectivement un commerce qui a sa justification dans un endroit où il n'y a pas mille et cent commerces surtout pour les gens qui ont des difficultés de mobilité, qui ne peuvent pas se déplacer, qui n'ont pas de véhicule, qui ne veulent pas non plus utiliser les transports en commun pour aller plus loin et donc ce commerce est tout à fait justifié. Je souligne aussi l'initiative de Mme MONDARY. Je rappelle qu'on a pris le soin de faire ce courrier auquel la pétition a été jointe. On va relancer puisqu'on reste sourd à nos interpellations. Apparemment ça n'a pas l'air d'ébranler les dirigeants en hauts lieux. Nous restons vigilants, soyez convaincus de notre détermination, on ne restera pas inactifs, on va interpeller plus vivement les dirigeants qui ne respectent ni les consommateurs, ni les élus car la moindre des politesses c'est au moins de répondre au courrier qu'ils ont reçu.

Motion adoptée à l'unanimité.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a encore 2 points à examiner : la présentation du diagnostic enfance / jeunesse et le tirage au sort des jurés d'assises et donne la parole à Joëlle CONTIE pour présenter ce premier point.

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ENFANCE / JEUNESSE.

Avant de donner la parole à Patrice UROZ qui représente la Ligue de l'enseignement en présence de M. Jean-Luc SANVICENS, secrétaire général de ladite association, je voudrais les remercier pour le diagnostic qu'ils vont nous présenter ce soir mais avant, je vais dire quelques mots.

Je voudrais souligner l'importance du diagnostic sur le territoire qui nous a servi pour mettre en place les rythmes scolaires et connaître le panel des activités, c'est-à-dire un « état des lieux » des activités proposées par les services institutionnels et les structures associatives sur la tranche d'âge des 3/11 ans dans un premier temps. Le but était de diversifier les activités et la découverte de nouvelles dans la mise en place des T.A.P pour tous les enfants, notamment ceux qui n'en pratiquent pas ou peu, afin de leur permettre d'y accéder puisque la municipalité a décidé de **la gratuité**.

Pour les 18/24 ans, par la suite je pense qu'il faudra poursuivre les entretiens individuels avec des recherches peut être plus axées sur l'emploi, le logement, les lieux de rencontre etc.... que sur les activités du territoire, mais cela demandait plus de temps, plus de réflexion et c'est ce qu'il faudra mener avec nos différents services municipaux, CCAS, partenaires institutionnels ou associatifs, la Maison de l'emploi, le Club de prévention Le chemin et les élus dans le temps.

Patrice UROZ va vous donner des chiffres en vous disant qu'il y a 35 % de réponses sur les 2 questionnaires qui sont revenus grâce à une forte implication des associations de parents d'élèves, de la FCPE, du GIP, des enseignants des 2 groupes scolaires, du collège, de nos différents services municipaux ainsi que du centre social St-Exupéry que nous tenons à remercier. On a pu noter dans un premier temps qu'il y avait 80 % des réponses qui sont faites par des familles de la commune.

Un peu moins de retours de la part du tissu associatif.

Dans l'ensemble les colomniérois sont satisfaits de l'offre et de la qualité de celle-ci lorsqu'ils la connaissent. Cependant ce qui ressort souvent c'est une meilleure communication ; information et cohérence sur le territoire qui semblent nécessaires entre nos différents services dans un premier temps et ensuite entre les acteurs du territoire. Là c'est le retour des associations rencontrées.

En synthèse, le diagnostic va nous permettre d'avoir une vision globale des actions proposées par les différents services municipaux et les partenaires. Il faudra faire attention à l'empilage des activités, demandes d'harmonisation d'information, de mutualisation. Il faudra travailler ensemble avec tous les partenaires du territoire sur les actions communes, croiser les actions, monter des projets concertés, faire attention aux tarifs (activités gratuites, payantes etc...). Des réunions de préparation à la rentrée seront nécessaires pour présenter les différents projets, actions à travailler en binôme entre les techniciens de terrain, réunions de suivi et bilan en fin d'année. Comme vous allez le voir, le pôle enfance/jeunesse pourrait être un centre de ressources pour les divers services municipaux et les associations, ça pourrait être aussi un espace d'informations sur un serveur pour différentes manifestations, plannings au niveau des services municipaux, harmonisation sur le territoire pour une meilleure information et lisibilité pour les familles, pour les jeunes, pour les associations et les colomniérois. Nous avons des structures sur lesquelles on peut s'appuyer, j'en cite 3 : l'Avenir de Chamiers, les Street's Jeunes (Juniors Associations) et la structure @nime Jeunes au centre de loisirs Jean Sigalas.

On pourrait créer des passerelles et enfin la municipalité pourrait proposer à la suite du diagnostic si vous en êtes d'accord, qu'un groupe de travail soit mis en place afin de définir ou déterminer les orientations politiques suite à ce diagnostic mené par la Ligue de l'enseignement. Dans un premier temps orientation politique avec les élus, puis technique avec les services municipaux, afin de mieux se structurer, se développer et aussi travailler avec les associations d'éducation populaire, je pense notamment au Pari d'un bon départ, au centre social etc.... sorte de plateforme Enfance/Jeunesse.

Elle laisse la parole à Patrice UROZ qui commente la présentation suivante :

DIAGNOSTIC Présentation synthétique.docx

M. le Maire le remercie de ce très bon travail.

Il constate un important taux de réponses (34 %). Il a noté les difficultés pour les 3/6 ans et pense que peut être il faudrait améliorer l'offre sur cette tranche d'âge, idem pour les 18/24 ans.

Patrice UROZ : Pour les 3/6 ans, la proposition d'activités sportives sur la commune est importante : 66 %. Pour les 3/6 ans, il y a le judo mais certains mettent en doute l'efficacité de proposer du judo à des enfants de 3 ans. On est donc plus sur le développement d'activités manuelles, pratiques, artistiques.

Pour les 18/24 ans, on propose une approche beaucoup plus qualitative, est-ce que leurs questions aujourd'hui sont l'animation, l'activité de loisirs sur la commune, n'ont-ils pas d'autres questions autour de l'emploi, de la mobilité, du logement ?

M. le Maire : « sachant aussi qu'ils refusent les structures qu'on peut leur proposer. Ils sont dans la contradiction ».

Il y a aussi une interrogation par rapport aux filles. Ce qui est proposé ne semble pas leur convenir.

Patrice UROZ : Je reviens sur les activités sportives. Les parents qui ont répondu ont mis danse dans la catégorie sport. C'est-à-dire qu'aujourd'hui ils inscrivent leur fille à la danse parce qu'ils ont des difficultés à lui trouver une autre activité sportive. Ils ne considèrent pas cette activité comme artistique.

M. le Maire : J'ai entendu et vous l'avez mis dans le constat, qu'on ne demande pas plus d'activités. On considère que le panel proposé est déjà assez large. Par contre il y aurait un problème d'information à cibler, les informations ne seraient peut être pas assez précises ou mal présentées en fonction de l'âge ou du contenu de l'activité ? Il y aurait peut-être un effort à faire ?

Patrice UROZ : Aujourd'hui vous voulez trouver une information sur une association, vous allez dans le guide des associations sur le site internet. Vous trouvez le nom de l'association qui n'est pas obligatoirement explicite. Vous ne savez pas forcément ce qu'elle propose et à qui ça s'adresse.

M. le Maire : Donc un gros travail de clarification dans l'information est à faire. Si j'ai bien compris, c'est un peu ce qui a été mis sur pied sur le plan social, il faudra faire une plate-forme pour qu'il y ait une rencontre entre tous les acteurs et améliorer l'information auprès des parents et des enfants.

Michel DASSEUX : Je ne voudrais pas faire de la redite pour ceux qui étaient présents vendredi dernier puisqu'on a eu une discussion sur ce sujet, je voulais me permettre de répéter devant le conseil municipal ce que j'avais dit.

D'abord me féliciter du travail de Patrice parce que c'est fouillé, ce n'est pas utopique, il y a du réel.

J'ai remarqué une chose. Il a signalé qu'il y avait une perte de public. Après le centre de loisirs les enfants qui ont dépassé l'âge des Crouchaux, que font-ils ensuite ? J'avais cité le cas notamment par la partie nord de la commune et j'avais fait référence à ce qui avait été fait par Jean SIGALAS avec le club des jeunes. Je sais qu'il y avait des insuffisances, je sais qu'il y a eu des errements, je sais aussi que les jeunes ont changé dans leur mentalité mais je crois savoir que c'était un pôle de rencontres qui pouvait être intéressant. Certes il faut du personnel pour encadrer mais je crois que c'est une chose intéressante pour les jeunes ados et les ados.

Il est très vrai qu'il y a un lien entre le centre social et les Crouchaux mais est-ce qu'il a toute son efficacité ? D'après ce que j'ai pu entendre du responsable du centre social, ça mérite d'être plus fort.

Mon autre interrogation c'est pourquoi les associations en général ne participent pas plus aux activités des Crouchaux ? Car si elles participaient beaucoup plus aux activités du centre, peut-être que lorsque les enfants ne pourraient plus fréquenter les Crouchaux ça les inciterait à aller vers les associations, donc leur faire un point où ils pourront se retrouver et pratiquer et donc être actifs sur la commune.

M. le Maire lui répond que c'est en partie ce qui va se faire avec le T.A.P au niveau de l'école puisque nous allons entrer en contact avec les associations et il y aura des cycles de découverte d'activités. Il n'est pas question que l'école et nous-mêmes nous substituions aux associations, il faut qu'après il y ait un retour vers les associations pour les jeunes qui veulent continuer à pratiquer leur discipline, mais ceci peut être fait également avec le centre de loisirs.

Patrick CAPOT : Je formule 3 observations :

1/ Des activités d'animations municipalisées pour les plus jeunes publics doivent continuer à être développées au Centre de Loisirs Jean SIGALAS dans le cadre privilégié de CROUCHAUX.

2/ Les animations concernant les jeunes se déroulant sur des sites de loisirs aménagés par le DEPARTEMENT sont très prisées, les bases sportives y sont riches de qualité mais elles représentent un coût par les déplacements et l'encadrement par des personnels sportifs diplômés tels que nous les organisons avec « SI T Sport Extrême » activité pour laquelle nous ne répondons pas à la demande. Pour les développer, Il faudra des moyens humains et financiers supplémentaires.

3/Le diagnostic conclut sur la nécessité de communiquer par « un lien à créer » c'est primordial en effet.

Qui animera cet outil ? Nous avons un service communication étoffé qui travaille déjà à publier dans différentes parutions les animations proposées. Mais y a t'il trop d'offres et cela nuit-il à la lisibilité du choix des animations ? Le pôle devra travailler à créer ce lien avec les différents partenaires associatifs et à la mise en œuvre d'un planning d'animations proposées aux jeunes.

M. le Maire : Concernant la participation des jeunes à « Si T sport extrême », ce n'est pas un problème de ressources familiales, c'est que nous n'avons pas assez d'encadrants. Nous sommes victimes du succès. Mais je dis attention, on a municipalisé, on a des animateurs sportifs qui sont relativement jeunes et de qualité et je regarde aussi l'état de nos finances. Nous devons être pertinents mais aussi prudents sur le plan financier.

Patrice UROZ : La difficulté du taux d'encadrement est un exemple typique de ce qu'on disait. Ces jeunes qui ne peuvent pas participer sont certainement accompagnés par une structure. Je reprends l'exemple du centre social qui a actuellement 2 animateurs et qui pourrait très bien accompagner des groupes.

Joëlle CONTIE lui répond que ce n'est pas ça du tout. « Si T sport extrême » nécessite des encadrants diplômés, ce n'est pas du tout de l'animation.

Bernard BARBARY : Je trouve ce travail très intéressant parce qu'il propose une démarche de coopération démocratique. C'est à cet égard qu'il m'intéresse parce qu'il propose des facteurs de structuration, des facteurs qualitatifs concernant la façon de travailler, qui s'inscrivent déjà dans la notion de pôle que la municipalité a commencé à définir et à former. Je crois que ça s'inscrit dans une politique municipale à venir car je pense qu'il y a un contexte de rareté des moyens financiers et que ça suppose que nous travaillons effectivement sur ce type exemplaire de démarche de coopération et si vous permettez, de plus d'intelligences pour définir ces coopérations démocratiques entre acteurs. Je suis persuadé, convaincu que tout ceci doit s'inscrire dans des temps longs de travail d'une municipalité comme la nôtre, confrontée à la rareté des moyens financiers.

Francis CORTEZ : Je vais intervenir en tant qu'adjoint au développement durable. Votre diagnostic est très complet mais je trouve dommage que ce projet ne soit pas abordé sous l'aspect développement durable, avec les 3 piliers que vous connaissez. Les animations sont impactées par du transport, de l'emploi, de la pollution, des coûts, de la consommation et j'aurais aimé que ce soit abordé sous cet aspect là.

Ensuite, vous dites « il y a des personnes qui ne sont pas intéressées ». Je crois qu'on peut les convaincre, certes il faut trouver le moyen, mais il ne faut pas rejeter 34 % de personnes parce qu'elles ne sont pas intéressées.

Enfin, c'est une question, quelle est la part de la télévision, des jeux vidéo etc... dans les loisirs ?

Patrice UROZ : Pour la tranche 11/24 ans : 13 % ont répondu préférer rester chez eux. Il précise que très peu de jeunes vont chercher des activités hors de la commune (10 %). A l'inverse 10 % de jeunes extérieurs à la commune viennent pratiquer chez nous.

Hamid EL MOUEFFAK : Concernant la tranche d'âge 15/24 ans qui représente environ 20 % je crois qu'il faut les accompagner dans l'orientation, la formation et l'emploi. C'est un point très important car à partir de 15 ans on commence à réfléchir sur son orientation et c'est un point qui ne demandera pas beaucoup de moyens.

Joëlle CONTIE : Tu as raison, j'insisterai sur le logement car c'est aussi une des problématiques. Logement, emploi, formation, insertion c'est très important sur cette tranche d'âge. Je voudrai revenir sur l'intervention de Francis CORTEZ par rapport à la Ligue de l'enseignement. Cette dernière a fait le diagnostic dans un temps imparti très court. Le cahier des charges a été assez complet mais effectivement je pense qu'ils n'ont pas eu le temps de traiter sous la forme développement durable.

Patrice UROZ : Je suis très sensible sur cette mission et très à l'aise sur ces questions. Je pense que le rôle de ce pôle de coordination qui va réunir ces 15 acteurs pourrait commencer aussi à réfléchir à « comment mener leurs actions dans des conditions développement durable ».

Il précise que ce diagnostic a quand même été fait dans un esprit de développement durable puisque le questionnaire a été diffusé au maximum par informatique et en n'imprimant que le minimum de documents.

Joëlle CONTIE : c'est peut-être le travail de la commission ou du groupe de travail ou de la plate-forme qui sera mise en place dans un premier temps avec les élus sur des orientations politiques et travailler ensuite avec les techniciens et les acteurs du territoire.

M. le Maire : remercie La ligue de l'enseignement pour la qualité de son travail, pour cette approche qui suscite beaucoup d'interrogations et de débats. C'est une approche technique concrète qui lance des pistes pour aller vers un véritable pôle de coordination, de communication et d'information. Ce diagnostic sera présenté au public le 5 JUIN.

Il propose d'examiner le dernier point de l'ordre du jour :

L'ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE A LA LISTE ANNUELLE DES JURES D'ASSISES POUR 2014.

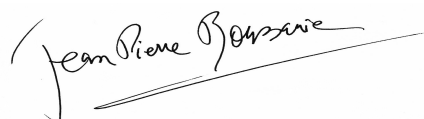
Ont été tirés au sort :

1. AGRAFEUIL Laurent
2. AKKI ép. HARAOUI Zahra
3. AFERKAL Nabil
4. BORIE Marcel Michel
5. ALGARA ép. BARRANGER Corinne Iris
6. ZARAOUI Abdessamad
7. LURIAUD Thiery
8. REVIRIEGO Daniel Michel
9. LAJUBERTIE ép. PAROUTY Geneviève Eve
10. DOYEN Marjoleine
11. MARCOUX ép. RODRIGUEZ Martine Françoise
12. JALINIE Jean-Claude
13. MENTIL Sylvie Corinne
14. BARBOUTIE ép. SILVEIRA LOUREIRO Christine

15. TIMMERMANS Laetitia
16. BABIN Jean Pierre
17. BEAUSSOUBRE Nicolas
18. JACQUES Monique Marie
19. RAVEL Jean Claude
20. GUERIN Dominique Maxime Philippe
21. DELMAS Georges
22. GERVAIS ép. ROUSSEL Véronique Patricia Sandrine
23. GUGLIELMI Frédéric Pierre
24. RAZOULS ép. LAVAL Martine

La séance est levée à 21 H

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean Pierre Roussarie". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Jean-Pierre ROUSSARIE